40

 **LYCEE POLYVALENT LUMIERE**

 **LUXEUIL LES BAINS (70300)**

Affaire suivie par :

Emeline BILLOTTE

Tél : 03 84 40 21 21

Mél : emeline.billotte@ac-besancon.fr

33 ter rue de Grammont

70300 LUXEUIL LES BAINS

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

# REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

**Objet du marché :**

## Acquisition pour le lycée Polyvalent LUMIERE du matériel suivant :

## **CABINE DE VERNISSAGE**

Acquisition conditionnée par l’obtention d’une subvention spécifique

de la Région Bourgogne - Franche-Comté.

**Pouvoir adjudicateur :**

Lycée Polyvalent LUMIERE – 33 Ter rue de Grammont – 70300 LUXEUIL LES BAINS

LOT UNIQUE

**La date limite de réception des offres est fixée au 08/11/2021 23h59**

 SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Contexte de l’exploitation - contraintes

ARTICLE 2 – Description de la prestation

ARTICLE 3 – Variantes dont les coûts doivent être présentés de façon indépendante

ARTICLE 4 – Règlement de la consultation

ARTICLE 5 – Renseignements complémentaires

ARTICLE 6 – Hiérarchie des documents régissant le marché

**Article 1. Contexte de l’exploitation - contraintes**

*1.1 Contexte :*

Le présent marché est un Marché à Procédure Adaptée ayant pour objet l’acquisition d’une **cabine de vernissage** pour la filière bois du lycée LUMIERE de LUXEUIL LES BAINS.

Les formations dispensées au sein de la filière bois sont les baccalauréats professionnels Technicien Menuisier Agenceur (TMA) et Technicien de Fabrication Bois et Matériaux Associés (TFBMA).

Ces formations sont dispensées dans le cadre de la formation initiale et de l’apprentissage. La cabine de vernissage sera exploitée par l’apprenant, assisté par un professeur.

La présente consultation est soumise aux dispositions de l’article L2123-1 du code de la commande publique Marchés Publics (Marché à Procédure adaptée) et du CCAG Fournitures et Services courants. Le présent marché est un marché de fournitures à bon de commande. Il est composé d’un lot unique (variantes comprises). Les montants doivent être exprimés en euros.

*1.2 Contraintes :*

Pour répondre au besoin de notre installation électrique, la cabine devra être équipée de moteurs et motoventilateurs 230V, permettant ainsi à la machine d’être branchée sur un réseau 230V triphasé uniquement ou muni d’un transformateur multi tensions pour la commande, permettant ainsi à la machine d’être branchée sur un réseau 230V triphasé (3Ph+PE) ou 400V triphasé (3Ph+PE).

Le basculement d’une tension de 230V triphasé à une tension 400V triphasé et inversement doit pouvoir se faire sur simple modification de câblage et re-calibrage des protections par un technicien spécialisé.

Cabine de peinture sèche avec panneaux démontables en acier galvanisé et résistant à la corrosion.

Le système de filtration est un système à sec, obtenu par un filtre en carton perforé plissé. Une seconde filtration par filtres à panneau en fibre de verre doit être présente sur la cabine.

**Article 2. Description de la prestation :**

*2.1 Caractéristiques techniques attendues*

### Machine de base

### Encombrement : 3066 mm de Longueur, 1375 mm de Largeur, 2146 mm de Hauteur

### Débit : 10 000 m3/h

### Filtration par carton plissé et fibre de verre.

### Ventilateur de 2.2 Kw – 230 V Triphasé

### Simultanéité maximale : 100 %

### Niveau sonore : 69 dB

### Eclairage inclus

### Avancé de 1 m inclus.

### Réseau de gaine permettant le rejet vers l’extérieur en façade.

### Armoire électrique standard, gérant l’éclairage, et le ventilateur.

### Motoventilateur

La puissance du motoventilateur doit être étudiée spécialement pour ce type de cabine et doit permettre l'aspiration de tous les inconvénients générés par le vernissage. Le motoventilateur centrifuge de forme traditionnelle est totalement réalisé en tôle d'acier peinte et très robuste. La turbine du type à pâles à réaction, directement fixée sur l'arbre du moteur, est équilibrée statiquement et dynamiquement.

*2.2 Documentation à fournir (impérativement en Français) :*

-Notice de mise en service et de fonctionnement : une en version papier, une en version numérique.

-Documentation pédagogique : des jobs permettant de valider à l’installation toutes les options fournies, pour faire des travaux pratiques.

-Dossier technique : il devra être livré avec l’équipement. Il devra regrouper différentes documentations techniques, notamment les schémas et dessins du système, les schémas électriques, la nomenclature des pièces, la référence des éventuels consommables.

-Autre documentation : toute documentation jugée utile pour l’exploitation de l’équipement sous format numérique exploitable (Word, Excel, …) DESSINS TECHNIQUES de l'installation, avec le maximum de détails, seront conçus sur station ordinateur DAO, et disponibles en archives pendant 10 ans, à partir de la mise en fonction.

-RELIEF de l'implantation, effectué par un personnel hautement qualifié, dont l'assistance sera maintenue pour toute la durée du chantier.

-Certification : la déclaration CE de conformité ou l’attestation CE de type de l’équipement est à fournir. Le prestataire devra donner le nom de l’organisme certificateur délivrant ce certificat CE. Il devra également fournir le rapport de vérification réglementaire relatif aux directives machines. Si le prestataire procède à une auto-certification, ce dernier devra préciser l’organisation interne mise en œuvre.

**Ces documents seront fournis dans le prix de vente.**

*2.3 Prestations attendues :*

Livraison, installation et mise en service :

Le prix de vente devra inclure :

* le transport
* l'installation (déchargement, manutention, implantation)
* la mise en service
* la formation à l'utilisation de la machine

Livraison :

-le délai de livraison sera de 12 semaines (hors périodes de congés et selon conditions de la crise sanitaire) à partir de la notification du marché.

-Le lieu d’installation est : Lycée LUMIERE Site Beauregard 32 rue Pierre Rimey 70300 LUXEUIL LES BAINS

-Le non respect du délai de livraison entrainerait la mise en œuvre de pénalité de retard.

Cette pénalité est calculée par application de la formule suivante : P = V x R / 1 000 dans laquelle P = le montant de la pénalité ; V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d’application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l’ensemble des prestations si le retard d’exécution d’une partie rend l’ensemble inutilisable ; R = le nombre de jours de retard.

## Installation :

-L’enlèvement de la cabine de vernissage existante est à la charge du prestataire

-La manutention est à la charge du prestataire. Il devra avoir en sa possession tout équipement de manutention nécessaire à la livraison et à l’installation de l’équipement.

-Le raccordement électrique au réseau du lycée devra être réalisé par le prestataire.

## Mise en service et essai :

-la mise en service et les essais nécessaires devront être réalisés avant la livraison définitive au lycée.

-les essais permettant le contrôle du bon fonctionnement de matériel devront se faire en présence du prestataire et des personnes compétentes du lycée Lumière.

-le certificat de conformité devra être fourni à Mme la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques.

## Formation des enseignants sur site ; Contenu attendu :

-Identification du système

-Prise en main

-Utilisation et exploitation –les enseignants doivent maîtriser la cabine de vernissage dans son intégralité, à l’issue de la formation,

-Ils doivent également connaître les actions et maintenances préventives à réaliser pour maintenir la machine en bon état de fonctionnement.

-Le prestataire devra préciser la durée de la formation proposée.

-Le prestataire devra également remettre à l’issue de la formation tout document pédagogique présenté pendant la formation.

## **Article 3. Variantes dont les coûts doivent être présentés de façon indépendante :**

En option une armoire électrique répondant aux normes CRAM avec asservissement de l’aspiration au pistolet de peinture, contrôle d’encrassement des filtres avec avertisseur lumineux.

## **Article 4. Règlement de consultation :**

Procédure dématérialisée : profil acheteur AJI :

La présente consultation sera conduite par voie dématérialisée. Le retrait du dossier de consultation, les demandes de renseignement ainsi que la transmission des offres se fera via le profil acheteur sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com/).

## Prix :

**Le prix détaillé proposé sera un prix ferme, définitif et non actualisable**, exprimé en euros et devra comprendre :

-le prix de la machine neuve sous garantie constructeur conforme au descriptif de la prestation

-le prix du transport, de la livraison, de l’installation, de la mise en service et des essais, comprenant les moyens de manutention et de levage nécessaires à la livraison et au montage du matériel.

- La dépose et l’évacuation de la cabine existante,

-L’évacuation des déchets issus du chantier.

-le prix de la formation des enseignants

Les éventuelles variantes feront l’objet d’une proposition de prix complémentaire.

## Présentation des candidatures :

Conformément au Code de la Commande Publique, chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

* + Lettre de candidature (DC1) et Déclaration de candidature (DC2) ou DUME
	+ Acte d’engagement (en annexe du présent document)

L’ensemble des documents doit être daté et signé du responsable légal de l’entreprise.

## Autres pièces à fournir :

L’offre est constituée des documents suivants

* Devis détaillé pour l’équipement standard et les options
* Mémoire technique correspondant aux fournitures proposées par le candidat
* Conditions de garantie et de service après-vente : durée, prise en charge du déplacement, de la main d’œuvre et du matériel.
* Présentation de la société
* Références professionnelles de marchés similaires

L’entreprise retenue devra en outre fournir :

* Déclaration de conformité sociale et fiscale

## Date limite de réception des offres et durée de validité :

**La date limite de réception des offres est fixée au 08/11/21 – 23h59**

Seules les offres transmises sur le profil AJI seront examinées

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Sélection des candidatures et jugements des offres :

Les offres non conformes à la consultation seront éliminées, ainsi que les offres anormalement basses (articles L2152-5 et L2152-6 du code de la commande publique).

L’attribution sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2152-7 et L2152-8 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres sur 100 points.

Critères d’attribution :

**Toute proposition ne répondant pas en tous points au descriptif technique pourra ne pas être retenue.**

-Condition 1 : prix - /20 points

-Condition 2 : qualité (matériel correspondant au cahier des charges) -/40 points

-Condition 3 : qualité des conditions de livraison - /5 points

-Condition 4 : conditions et coûts des services associés - /10 points

-Condition 5 : qualité de la garantie et du SAV avec indication des coûts - /25 points

Les soumissionnaires non retenus seront informés à l’article L2181-1 du code de la commande publique

## Notification et exécution du marché :

A l’issue de la procédure de consultation le marché sera notifié au candidat retenu par courrier recommandé avec accusé de réception.

Seront transmis :

-l’acte d’engagement signé par le pouvoir adjudicateur

-le bon de commande correspondant au devis de l’offre retenue.

## Modalité de facturation et de paiement :

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique à savoir :

-transmission des factures via le portail Chorus Pro : [https://chorus-pro.gouv.fr](https://chorus-pro.gouv.fr/)

-paiement après service fait (soit livraison, installation complète et formation effectuée)

-délai de paiement : 30 jours. Délai ouvert par dépôt de facture sur Chorus Pro.

Tous les paiements se font par mandat administratif sur le RIB mentionné sur l’acte d’engagement. En cas d’incohérence entre les coordonnées bancaires figurant sur la facture et celle figurant sur l’acte d’engagement, l’acte d’engagement prévaut.

## **Article 5 : Renseignements complémentaires :**

Renseignements administratifs :

-Profil acheteur AJI : <https://mapa.aji-france.com/marche/>

Renseignements techniques :

-Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques : Mme PETOLAS

marie-pierre.petolas@ac-besancon.fr

Voies et délais de recours :

-Tout recours lié à l’application des clauses du présent règlement devra être porté devant le Tribunal Administratif compétent pour le secteur concerné.

## **Article 6 : Hiérarchie des documents régissant le marché :**

En cas de contradiction, les pièces contractuelles constitutives prévalent les unes contre les autres dans l’ordre suivant :

* -l’offre et l’acte d’engagement du fournisseur
* -le présent RPC dont l’exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable du marché fait seule foi.

Lu et approuvé par l’entreprise candidate au marché A……………………………………………………………………………, le……………………………………

Signature et cachet